

M. le Comte de  
Angoulême.

Copie

De La Haye ce 27. Jans. 1670.

295.

Mademoiselle;

J'auroy grand peine à vous expliquer combien j'ay esté  
et suis loüé de la perte inopinée que nous venons  
de faire de Celle que je n'ose plus nommer, pour  
ne vous en renouveler par le regret. Pardonnez  
moy si il vous plait, la liberté de ma parole de  
vous. Je me suis engagé par la bonne volonté  
dont la pauvre défuncte a signé m'honneur, jusques  
à m'envoyer appeler sur l'heure de son départ, lors  
que je m'imaginé que son cœur luy a dit, que vous  
ne venions plus. Ce que j'ay sçeu Mademoiselle me  
faict juger ce que vous en devez souffrir, et cela  
est naturel. Mais il est question de mettre en  
usage le signatirel dont Dieu vous a <sup>donné</sup> vous  
entendez bien. Mademoiselle, quelles sont les graces  
dont je vous conseille de vous parvaloir en ce besoin  
Je prie Dieu de vous les augmenter de plus en plus  
à son honneur et vostre consolation, et sans plus  
vous ennuier sur ce triste sujet, ie demeure de tout  
mon cœur,

Mademoiselle;